

../..

CONCERNANT LES CAP

Le décret sur les lignes directrices de gestion vient de paraître en date du 29/11/2019, Il acte de façon violente et définitive la fin du cadre légal qui existait dans notre direction et qui déterminait les REGLES COLLECTIVES de gestion applicables à chaque agent.es de la DGFIP.

En clair, les CAP Nationales et Locales suivantes disparaissent au plus tard au 01/01/2021:

CAP de mutations et de 1ères affectations ;

CAP de liste d'aptitude ;

CAP de tableaux d'avancement.

La CGT dénonce la brutalité et l'impréparation de cette réforme privant tous les personnels de leurs droits collectifs.

A titre d'exemple, à 3 semaines du début de la campagne de mutations, vous êtes incapables de nous dire comment elle va se dérouler !

La CGT exige que les agent.es soient défendu.es dans un cadre collectif et individuel, dans des instances statutaires garantissant la transparence dans tous les actes de gestion.

../.. suite pièce à télécharger

fichiers:



[Télécharger dl_capnc_ta_app1_2019_03_12_2019.pdf](#) (682 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [CAP / CCP](#)

[CAP C administratif](#)

[Tableau d'Avancement](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank